

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent****Code du produit:** 703-A**UFI:** NDR8-K6QK-000M-6SPJ**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***Emploi de la substance / de la préparation***Mortier pour jointures**Glu***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:***Forbo Eurocol Nederland B.V.**Industrieweg 1-2**NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas**Tel. +31 75 6271620**E-mailadresse: info.eurocol@forbo.com**Website: www.eurocol.com***1.4 Numéro d'appel d'urgence***En cas d'urgence, veuillez contacter le Centre National Anti-poison au numéro de téléphone suivant: 31-(0)88-755 8000 (Ce numéro est uniquement accessible au médecin traitant le patient et seulement en cas d'empoisonnement accidentel).***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.**Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger**

GHS07

Mention d'avertissement *Attention*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

2-(2[2-oxiran-2-ylmethoxy]phenyl]phenyl]methyl] phenoxyymethyl)oxirane; 2-(2[4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]methyl] phenylmethyl)oxirane; 2-(4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]methyl] oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables ou toxiques (PBT).

vPvB:

Le mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante, très bioaccumulable (vPvB).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Résine époxy
Composants dangereux:

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	>10-25%
Numéro CE: 701-263-0	2-(2[2-oxiran-2-ylmethoxy]phenyl]phenyl]methyl] phenoxyymethyl) oxirane; 2-(2[4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]methyl] phenylmethyl) oxirane; 2-(4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]methyl] oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>5-10%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	>1-5%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	cristobalite ⚠ STOT RE 1, H372	<1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 2)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

*En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.**Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.*· **Après contact avec la peau:** Laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements souillés.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer. Garder l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter un ophtalmologue.

· **Après ingestion:**

*Ne laissez pas vomir la victime. Après ingestion rincer la bouche avec beaucoup d'eau.**(Seulement quand la victime est consciente) Demandez immédiatement de l'aide médicale. Laissez reposer.*

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

*Après contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.**Après inhalation : Effets significatifs ou dangers essentiels ne sont pas connus.**Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**Ingestion : Provoque une irritation de la bouche, gorge et l'estomac.*

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou brouillard d'eau. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau pulvérisée

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

*Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.**Monoxyde de carbone (CO)**gaz carbonique (CO₂)*

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:**

*Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.**Porter un vêtement de protection totale.*

· **Autres indications**

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

*Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.**Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.*

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 3)

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Endroit frais, mais à l'abri du gel dans un récipient fermé.
- **Indications concernant le stockage commun:** *Ne pas stocker avec les aliments.*
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Température de stockage recommandée entre 5 et 35°C.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

14464-46-1 cristobalite

VLEP	Valeur à long terme: 0,05 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
------	--

· DNEL

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	DNEL	4,93 mg/kg (Consommatrice)
Dermique	DNEL dermique longue term	0,75 /mg/kg/d (Employé)
Inhalatoire	DNEL Inhalatoire longue durée	4,93 /mg/m ³ (Employé)

2-(2[2-oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]phenyl[methyl] phenoxyymethyl)oxirane; 2-(2[4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl[methyl] phenylmethyl)oxirane; 2-(4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl[methyl]

Oral	DNEL	6,25 mg/kg (Consommatrice)
Dermique	DNEL dermique longue term	62,5 /mg/kg lg/d (Consommatrice)
		104,15 /mg/kg/da (Employé)
Inhalatoire	DNEL Inhalatoire longue durée	8,7 /mg/m ³ (Consommatrice)
		29,39 /mg/m ³ (Employé)

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Dermique	DNEL Longue durée	1 mg/kg KG/d (Longterm) (Systematics)
Inhalatoire	DNEL	3,6 mg/m ³ (Longterm) (Systematics)

· PNEC

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

PNEC mg/l	0,001 mg/l (Sea Water)
-----------	------------------------

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 4)

PNEC mg/kg	0,006 mg/l (Fresh Water) 0 mg/kg (Soil) 0,065 mg/kg (Sea Water) 0,034 mg/kg (Sea Water Sediment) 0,006 mg/kg (Fresh Water) 0,341 mg/kg (Fresh Water Sediment)
2-(2[2-oxiran-2-ylmethoxy]phenyl]phenyl]methyl] phenoxyymethyl)oxirane; 2-(2[4-(oxiran-2-ylmethoxy]phenyl]methyl] phenyl]methyl)oxirane; 2-(4-(oxiran-2-ylmethoxy]phenyl]methyl]	
PNEC mg/l	0 mg/l (Sea Water) 0,003 mg/l (Fresh Water)
PNEC mg/kg	0,237 mg/kg (Soil) 0,029 mg/kg (Sea Water Sediment) 0,294 mg/kg (Fresh Water Sediment)
68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]	
PNEC mg/l	0,001 mg/l (Sea Water) 0,007 mg/l (Fresh Water)
PNEC mg/kg	61,42 mg/kg (Soil) 30,72 mg/kg (Sea Water Sediment) 307,16 mg/kg (Fresh Water Sediment)
14464-46-1 cristobalite	
PNEC mg/l	0,0184 mg/l (Sea Water) 0,184 mg/l (Fresh Water)
PNEC mg/kg	100 mg/kg (Soil) 100 mg/kg (Sea Water Sediment) 1.000 mg/kg (Fresh Water Sediment)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Utilisation recommandée: caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Épaisseur des gants 0,7 mm. Le temps de pénétration du matériau des gants mentionné est supérieur à 480 min Assurez-vous que le temps de pénétration du matériau des gants n'est pas dépassé. Consultez le fournisseur de gants pour obtenir des informations révolutionnaires sur des gants spécifiques. Les gants doivent être remplacés régulièrement et à tout signe d'endommagement du matériau des gants. Matériel inapproprié pour les gants: Gants

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 5)

jetables, cuir. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

- **Temps de pénétration du matériau des gants ≥ 480 Minutes**
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Épaisseur 0,7 mm

- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants jetables.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

- **Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide

· Couleur:

Gris clair

· Odeur:

Faible, caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

154 °C

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Insoluble, pas miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

1,7-1,8 g/cm³

· Densité relative.

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Caractéristiques des particules

Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme:

Pâte

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE %)

0,40 %

· Changement d'état

· Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants

néant

· Matières solides comburantes

néant

· Peroxydes organiques

néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Réaction exothermique avec: Alcools, amines. Une polymérisation exothermique.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz/vapeurs irritants

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	ATE	>5.000 mg/kg (Not specified)
Dermique	ATE	>5.000 mg/kg (Not specified)
Inhalatoire	ATE Inhalative gas	>20.000 ppm (Not specified)
	ATE inhalative vapour	>20 mg/l (Not specified)
	ATE Inhalative mist	>5 mg/l (Not specified)

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	LD50	<5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	<2.000 mg/kg (rat)

2-(2[2-oxiran-2-ylmethoxy]phenyl)phenyl[méthyl] phenoxyyméthyl)oxirane; 2-(2[4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl]méthyl] phenylméthyl)oxirane; 2-(4-(oxiran-2-ylmethoxy)phenyl[méthyl]

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Oral	LD50	17.100 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/7 h	>0,15 mg/l (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

ErC50/72 h 9,4 mg/l (Se)

LC50/96 h 1,5 mg/l (OM)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

BCF 100-3.000 BCF (Not specified)

Coefficient de partage n-octanol/eau 3,77 [---] (log Pow) (Not specified)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables ou toxiques (PBT).

vPvB:

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque: Nocif pour les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

OECD 301 F 28 % / 28 d (Not specified)

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas rejeter les eaux de rinçage des outils de nettoyage dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Le produit non polymérisé: déchets spéciaux.

Le produit polymérisé, par exemple, après mélange avec la quantité appropriée de durcisseur: déchets domestiques ou commerciaux. Remarque les réglementations locales.

Catalogue européen des déchets

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

HP14	Écotoxique
------	------------

(suite de la page 9)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	<i>néant</i>
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Polluant:	<i>Non</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Non applicable.</i>
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	<i>Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	<i>néant</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII *Conditions de limitation: 3*
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.*
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.*
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
- Aucun des composants n'est compris.*
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.*

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 04.11.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 04.11.2024

Nom du produit: 703-A Colle et joint époxy composant A gris argent

(suite de la page 10)

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique:** Département R&D

· **Contact:** Ing. T.W. Breeuwer

· **Numéro de la version précédente:** 1

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**